

Affaire suivie par : SP
Téléphone : 04 67 61 68 62
Mél : sgc-rh-recrutement@herault.gouv.fr

Montpellier, le 5 septembre 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

fixant la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer (spécialité garde frontière) Région Occitanie – session 2023

Le préfet de l'Hérault

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2023 fixant les modalités d'ouverture du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer - région Occitanie – session 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

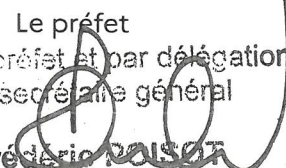
ARRETE

Article 1 : Madame Béatrice FADDI, directrice des sécurités de la préfecture de l'Hérault, assure la présidence du jury de recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer – région Occitanie – session 2023.

Article 2 : sont désignés membres du jury :

- Madame Karine BONELLI, commandant de police, chef du service de police aux frontières aéroportuaire- direction départementale de la police aux frontières de Toulouse,
- Madame Nadine ABRIC, chef de service adjointe, service de gestion opérationnel – direction départementale de la sécurité publique de l'Hérault,
- Madame Bouchra EL OUADI, chef de la direction administration et finances – direction départementale de la police aux frontières de Montpellier,
- Monsieur Sébastien VIGNAL, capitaine de police, chef adjoint du service de police aux frontières de Sète,
- Monsieur Guy MORGENTHALER, coordonnateur administratif et carrière - secrétariat général commun de l'Hérault.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Frédéric POISSOT

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr/

